

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Tournai**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Tournai sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Tournai, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° Le Conseiller et la Conseillère adjointe de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Francis Mathieu, conseiller :

Mme Reine Couturiaux, conseillère adjointe;

2° Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Guy Declercq, directeur;

3° Les Juges de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Antoine Brosens,

M. Philippe Dumont;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Marie-Claude Maertens, premier substitut;

5° Un représentant de la Gendarmerie :

M. Benoît Pollet, assistant social;

6° Un représentant de la Police Judiciaire :

M. Michel Caucheteux, commissaire;

7° Une représentante de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

Mme Françoise Hoornaert, psychologue;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Marie-Claude Maertens, premier substitut,

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Véronique Maroquin, assistante de police;

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Luc Leroy, président;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Marie-Pierre Bury, inspectrice :

Mme Marie Claire Deldaele, inspectrice;

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Nadine Degeyter, Directrice;

Madame Agnès Godfroid, Directrice;

M. Willy Lamborelle, directeur;

13° Une représentante des services de santé mentale :

Mme Dominique Richard, psychologue;



-
- 14° Une représentante du barreau de l'arrondissement :
Me Corinne Poncin, avocate;
15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :
M. André Bertouille, conseiller.

Article 2. - M. Francis Mathieu, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, est désigné Président de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX